



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2025 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Madame SALADIN Christine.

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM COUCAUD Thierry, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, AUMEUNIER Sébastien, MARGOT Emmanuel, DURUDAUD Patrick, SCAFONE Dominique

Excusé : ROYERE Joël

Absents : LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie, KAPLAN Iskender

Pouvoirs : M. ROYERE Joël donne pouvoir à Mme SALADIN Christine

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura

Assiste à la séance du Conseil municipal : Mme Hamide AKYÜZ, responsable des affaires générales

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation des comptes rendus des séances du 04 juin 2025 et du 15 juillet 2025
3. Délibérations :
 - 1 – Autorisation de rachat du mobilier du multiservice
 - 2 – Décision modificative
4. Informations :
5. Questions Diverses :

Madame SALADIN Christine ouvre la séance à 20h00.

Elle présente les excuses de M. le Maire, empêché, qui ne peut présider cette séance. Mme Saladin, 1^{ère} adjointe, le remplace. Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont celles qui ne peuvent raisonnablement pas attendre la fin de l'empêchement du Maire.

Elle procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 12 conseillers présents et 13 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire de séance pris(e) au sein du Conseil municipal.

Madame SALADIN fait appel aux volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme SIMONET Laura se porte volontaire.

2. Approbation des comptes – rendus du 04 juin 2025 et du 15 juillet 2025

Madame SALADIN demande si les membres du Conseil municipal ont des remarques à formuler sur les comptes-rendus de la réunion du 04 juin 2025 et du 15 juillet 2025.

Aucune remarque n'étant formulée en séance, Mme SALADIN soumet au vote des conseillers municipaux l'approbation des comptes-rendus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus du 04 juin et du 15 juillet 2025.

3. Délibérations :

1 - Autorisation de rachat du mobilier du multiservice

Madame Saladin, explique qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur MICOU par rapport au devenir des locaux du multiservice.

Elle rappelle que le commerce est toujours redevable à la commune pour un 13 651.06 € (loyer impayé d'août et septembre 2025 inclus).

Monsieur MICOU doit, par l'intermédiaire du notaire, résilier le bail commercial très prochainement et n'est pas contre le fait que la commune rachète une partie du mobilier (le bar, et les rayonnages).

Madame Saladin précise que l'objectif de la municipalité n'est pas de rester propriétaire mais de pérenniser ce commerce et d'éviter le démantèlement de l'outil de travail. Ce rachat permettrait à la commune de conserver ces équipements pour une éventuelle reprise de l'activité par un nouveau commerçant.

Une estimation de la valeur du matériel a été réalisée, et la proposition de rachat s'élève à 25 000 €, sur la base d'un inventaire joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'obtenir la résiliation du bail, puis :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au rachat du matériel du multiservice, pour un montant maximum de 25 000 €,
- De prévoir la dépense correspondante au budget communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Décision modificative n°2 – Budget principal 18900

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : BATIMENTS ECOLES		25 000.00 25 000.00		
Bâtiments publics	2131(21) 200			
OP : BATIMENT MULTISERVICE				25 000.00 25 000.00
Install. Générales, agencements			2181(21) 217	
DEPENSES - INVESTISSEMENT		25 000.00		25 000.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3. Informations :

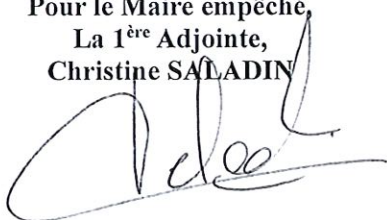
4. Questions Diverses :

Mme SIMONET : Informe qu'elle a été interpellée par Mme Vitte suite à l'annonce faite dans le dernier bulletin municipal quant à l'installation sur la commune d'un médecin généraliste. Mme Vitte souhaite s'entretenir avec Monsieur le Maire pour en parler car elle n'avait pas eu l'information et s'inquiète du fait qu'il n'y a pas de locaux disponibles actuellement dans la MSP.

M. LAROCHE : Évoque l'éventualité de faire appel aux « médecins juniors », mais par manque de place dans la Maison de Santé à Bourganeuf comme à Saint Dizier Leyrenne, ce ne sera pas possible.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 21 h 00.

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,
Christine SALADIN



La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

